

LE SOLAIRE EN EUROPE

- Grâce aux objectifs élevés qu'elle s'est fixés, l'Union européenne est devenue un modèle mondial en matière d'utilisation d'énergie propre : d'ici à 2020, au moins 20 % de la consommation d'énergie de l'Union européenne devra provenir d'énergies renouvelables (la part actuelle est de 13 %).
- 300 000 emplois ont été créés dans le secteur des énergies renouvelables au cours des 5 dernières années, et bien d'autres vont être créés à l'avenir, la plupart dans le secteur photovoltaïque (PV).
- En 2011, l'Europe comptait 21,9 GW d'installations solaires cristallines photovoltaïques, ce qui représentait 75 % des nouvelles installations mondiales.
- 75 % de la capacité photovoltaïque mondiale totale est située en Europe.
- L'Union européenne est leader mondial en matière de recherche photovoltaïque ; la plupart des brevets dans le domaine photovoltaïque sont enregistrés dans l'Union européenne.
- Grâce à des niveaux élevés d'automatisation, le travail ne représente que 10 % des coûts de production dans l'Union européenne, ce qui rend les fabricants européens compétitifs au niveau mondial. La Chine, pays à la main-d'œuvre bon marché, ne bénéficie pas grâce à ses bas salaires d'avantages en matière de coûts par rapport aux producteurs européens. Ses subventions massives constituent son principal atout et sont illégales selon les règles du commerce international.

EU PROSUN

- EU ProSun représente la majorité des fabricants de produits photovoltaïques européens. EU ProSun a le soutien des fabricants, mais également d'autres acteurs de l'industrie solaire, à travers toute l'Europe.
- Les personnes qui soutiennent des plaintes liées au commerce pouvant faire face à de graves représailles, EU ProSun a décidé de demander l'anonymat pour ses membres, démarche parfaitement légale et bien comprise par la Commission européenne.

PRATIQUES CHINOISES DÉLOYALES

- La Chine a déclaré que l'énergie photovoltaïque constituait une industrie clé et un marché émergent, et a dédié un chapitre complet à cette technologie dans le 12e plan quinquennal de la République populaire de Chine, en enjoignant les banques, les gouvernements locaux et d'autres sources de financement à subventionner lourdement l'industrie solaire.
- La Chine est le premier producteur mondial de panneaux solaires. Environ 65 % de tous les panneaux solaires du monde sont produits en Chine.
- Plus de 90 % de la production chinoise a été exportée et la plupart de ces exportations (80 %) étaient destinées à l'Union européenne.
- La Chine produit pour exporter : en 2011, la Chine avait une capacité de production de 45 GW, alors que la consommation mondiale était de 28 GW, dont 22 GW dans l'Union européenne et 2 GW en Chine. Cela signifie que la capacité de production chinoise était plus de 20 fois supérieure à la demande interne.
- Les importations de Chine dans l'Union européenne ont considérablement augmenté au cours des trois dernières années, passant de 3,7 GW en 2009 à 17,6 GW en 2011.
- Les produits chinois constituaient 63 % du marché européen en 2009, et ont atteint une part de 80 % de ce marché en expansion en 2011.

- En 2011, la Chine a exporté des panneaux solaires et leurs composants clés dans l'Union européenne pour environ 21 milliards d'euros.
- Le prix de panneaux solaires chinois en 2008 était de 3 €/Wp. Après l'introduction du plan quinquennal et des subventions massives, les prix ont subitement commencé à chuter. Aujourd'hui, des offres inférieures à 0,40 €/Wp sont disponibles. Ces prix doivent être comparés aux objectifs du plan quinquennal chinois, qui fixent un objectif visant à limiter les coûts de production chinois à 0,87 €/Wp en 2015 (ce qui signifie que les coûts de production sont actuellement plus élevés).
- Les producteurs chinois sont lourdement endettés, ils enregistrent d'énormes pertes, mais continuent d'accroître sans cesse leur production. La plupart des plus grandes sociétés chinoises sont insolvables selon les normes occidentales, néanmoins les subventions les protègent de la faillite. Les banques d'État chinoises continuent de prêter de l'argent à des sociétés non rentables afin de soutenir l'industrie photovoltaïque. Les sociétés européennes ne bénéficient pas de ce genre de soutien ; elles sont donc expulsées les unes après les autres du marché en raison des prix de dumping chinois.
- À cause du dumping chinois, cette année plus de 30 sociétés européennes sont déjà devenues insolvables, ont quitté le domaine du solaire, licencié des travailleurs ou ont été reprises par des investisseurs étrangers. Des milliers d'emplois ont été perdus, beaucoup d'usines ont fermé, les travaux de recherche et développement (R&D) ont été interrompus.

LE FUTUR DES ÉNERGIES SOLAIRES ET RENOUVELABLES

- Grâce à la recherche intensive et à l'amélioration des technologies, le coût des panneaux solaires diminue. En 2012, le prix moyen des panneaux photovoltaïques en Europe (malgré le dumping) était inférieur d'environ 60 % au prix d'il y a 5 ans, et ce processus de décroissance est continu.
- Une concurrence loyale au niveau mondial est nécessaire pour stimuler la faisabilité budgétaire et l'innovation. Il existe des producteurs importants au sein de l'Union européenne, mais également en Asie (Japon, Corée du Sud, Chine, Taïwan) et aux États-Unis.
- Si la Chine n'est pas freinée, cela aura un impact négatif sur le développement de l'énergie solaire sur le plan mondial : si le dumping continue d'être autorisé, la plupart des concurrents mondiaux disparaîtront, et la Chine deviendra de fait un monopole. L'Union européenne serait alors entièrement dépendante de la production et des prix chinois.
- La Chine ne met pas seulement en danger l'industrie solaire ; d'autres industries constituent également des cibles de la domination chinoise, comme l'énergie éolienne.

LES INSTRUMENTS DE DÉFENSE COMMERCIALE (IDC)

- Les instruments de défense commerciale n'ont pas de volonté protectionniste ; ils garantissent plutôt que tout le monde suit les règles internationales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fixées par l'Accord antidumping de l'OMC.
- Les IDC ne fixent pas de nouvelles barrières au commerce, ils garantissent que les produits sont vendus à des prix équitables et non en dessous des coûts de production, par exemple. Si les IDC sont appliqués aux importations chinoises, l'Union européenne continuera d'importer des produits chinois, mais à un prix équitable tenant compte des coûts de production et autres coûts encourus. Les producteurs chinois seront toujours les bienvenus en tant que concurrents des

fabricants européens, mais dans des conditions de concurrence équitables dans lesquelles toutes les parties jouent avec honnêteté et respect envers les autres acteurs du marché.

ENQUÊTE

- Le 25 juillet 2012, EU ProSun a déposé une plainte antidumping auprès de la Commission européenne.
- Le 6 septembre 2012, la Commission européenne a officiellement ouvert l'enquête, après avoir confirmé que la plainte satisfaisait aux exigences juridiques, c'est-à-dire que les plaignants représentaient au moins 25 % de la production européenne, et que les preuves fournies étaient suffisantes.
- L'enquête sur les importations de panneaux solaires pourra s'étendre sur 15 mois. Une décision préliminaire est attendue au plus tard en juin 2013, et une décision finale pour la fin 2013. Cependant, EU ProSun espère que les procédures seront accélérées afin de sauver plus de sociétés et d'emplois dans l'Union européenne.
- Le 25 septembre 2012, EU ProSun a déposé une plainte antisubvention auprès de la Commission européenne.

LA SITUATION AUX ÉTATS-UNIS

- Le dumping chinois n'est pas seulement un problème au sein de l'Union européenne. Les producteurs américains ont déposé des pétitions en matière de commerce en octobre 2011, et l'Inde envisage apparemment la possibilité d'ouvrir une enquête.
- En mai 2012, le ministère du Commerce a annoncé sa décision préliminaire d'imposer des marges antidumping comprises entre 30 et 250 %. La décision finale est attendue pour octobre/novembre 2012.

En savoir plus sur: www.prosun.org